

Georg Bossong

SÉQUENCE ET VISÉE

L'expression positionnelle du thème et du rhème en français parlé

[(29) *Folia Linguistica* XV/3-4 (1981), 237-252]

C'est un fait connu de longue date que le français moderne se présente sous deux formes qui diffèrent considérablement sur tous les plans linguistiques; on a même parlé de deux codes distincts¹, ce qui ne semble pas exagéré, vu l'écart entre ces deux formes langagières. Les termes couramment utilisés pour les désigner, *français parlé* et *français écrit*, sont bien commodes et nous allons nous en servir ici; bien sûr, il est évident que le code écrit peut se matérialiser dans la parole de même que le code parlé peut être fixé par l'écriture. Or, dire que le code parlé représente en général un stade plus « avancé » et qu'il est diachroniquement plus « progressif » que le code écrit, plus « conservateur », est une vérité de lapalissade. L'important pour le linguiste, c'est d'analyser dans le détail les divergences qui les séparent et d'en déduire les tendances structurales évolutives auxquelles est soumis le langage spontané d'aujourd'hui, aussi peu entravé que possible par les normes codifiées du « bon usage ».

Pour fixer les idées, mentionnons rapidement quelques unes des différences les plus importantes entre les deux codes du français actuel : la disparition totale du passé simple remplacé par le passé composé ; l'accroissement de l'usage du futur périphrastique au dépens du futur synthétique ; l'accroissement considérable de l'usage de la conjugaison préfixale *supplémentaire*, aussi bien subjectale qu'objectale² ; la disparition de l'inversion interrogative, remplacée par l'intonation seule ; l'emploi de *on* au lieu de *nous* ; la disparition progressive de *ne* dans la négation ; multiples extensions de l'usage de *ça* ; usage de *que* au lieu de *qui* dans la relative ; chute de la voyelle de *tu* devant voyelle ; réduction *il y a* > *ya*. Notez que la plupart de ces particularités ne relèvent pas, à proprement parler, du langage vulgaire ou populaire, mais qu'elles se trouvent très largement dans la conversation courante de

¹ La littérature sur ce problème est abondante. Afin de ne pas alourdir inutilement la bibliographie de ce travail qui s'adresse à un public non spécialisé en linguistique romane, je ne mentionnerai ici que Pfister & Holtus 1977 et Stimm 1980. [Le travail fondamental est de Söll (1974) ; voir maintenant l'élaboration importante de ses idées par Koch et Oesterreicher (1990, 2001)]

² À propos de mes idées sur l'expression des relations actantielles dans le système verbal français, voir Bossong 1979, 1980a (avec des notes bibliographiques auxquelles il faut ajouter maintenant Heger 1981). Par *conjugaison supplémentaire* je traduis le terme de *kongruierende Konjugation* (Bossong 1980a : 15). Un grammème de conjugaison complémentaire n'est utilisé qu'en absence d'un syntagme nominal indépendant (exemple-type: *le-garçon marche/ il-marche*) alors qu'un grammème de conjugaison supplémentaire est maintenu même en présence d'un tel syntagme (exemple-type: *puer ambula-t/ ambula-t*). Pour désigner les différentes classes de conjugaison, je préfère les termes de *subjectal/ objectal* (voir p. ex. Sauvageot 1971) aux expressions traditionnelles, mais ambiguës, de « subjectif »/ « objectif ».

pratiquement toutes les couches de la population bien que certains locuteurs, formés (ou déformés) par la grammaire traditionnelle, n'en soient pas toujours conscients.

On constate que, parmi les traits cités, les quatre premiers s'inscrivent parfaitement dans la grande ligne évolutive menant, sur une échelle multiséculaire, du type centripète accusé³ du latin archaïque et classique (et peut-être de l'indo-européen commun⁴) au type centrifuge plus ou moins accusé des langues romanes modernes. Si cette « dérive » se fait sentir tout au long de l'histoire linguistique de la Romania entière, elle a eu en français, et tout particulièrement en français parlé, des effets bien plus profonds qu'ailleurs (abstraction faite des langues créoles à base lexicale romane). Le processus de remplacement de la morphologie suffixale, héritée du latin, par une morphologie préfixale, en accord avec le type syntaxique centrifuge nouveau, y est bien plus avancé que dans le reste de la Romania. Cela se manifeste notamment dans le domaine de l'expression verbale des relations prédicat-actant(s), domaine que nous allons analyser plus en détail dans ce qui va suivre.

Le français moderne est considéré en général comme une langue SVO avec un ordre des mots rigide. On a pourtant pu constater que cette rigidité n'est qu'apparente et qu'en réalité il y règne une liberté assez grande, d'autant plus marquée que l'on s'éloigne du langage écrit construit selon des normes grammaticales figées. Sans que l'on puisse, pour l'instant, se référer à des analyses quantitatives précises, il paraît en effet évident à l'intuition que les déviations de l'ordre dit « de base » sont particulièrement fréquentes dans les énoncés utilisant le code parlé. Notamment, on peut observer un usage accru des séquences inverties des deux constituants nominaux principaux par rapport au verbe, à savoir OV (au lieu de VO) et VS (au lieu de SV). S'il est indéniable que le français, sous toutes ses formes, est fondamentalement une langue SVO, il n'en reste pas moins que cette caractérisation globale doit être nuancée et affinée dès que l'on s'attache à décrire dans le détail le fonctionnement du langage parlé. La fréquence des inversions de l'ordre de base est sans doute un des traits les plus marquants qui différencient le français parlé de sa contrepartie écrite.

Or, on croit savoir qu'en français l'ordre des mots est devenu fonctionnel et qu'il sert à distinguer le rôle casuel *sujet* du rôle casuel *objet*⁵ (position pré- ou postverbale). Comment les inversions mentionnées sont-elles possibles sans le risque de confusions sémantiques graves? C'est là justement qu'intervient le marquage des relations actantielles par des grammèmes verbaux, marquage dont

³ Je me sers de la terminologie, commode mais peu répandue dans la littérature typologique, de Tesnière 1959 : 24 s.

⁴ Voir la controverse de Lehmann 1974 et Friedrich 1975 ainsi que, plus récemment, l'importante contribution de Hawkins 1979. À propos du latin, voir p. ex. Adams 1976 ; Ramat 1980 etc.

⁵ Pour abrégé l'exposé, je ne discute ici ni les notions de *sujet/objet direct* etc. ni celles de *thème/rhème*. Voir à ce propos Bossong 1980b, 1980c, 1982. Pour les besoins du présent travail, il est tout à fait suffisant de prendre ces notions dans leur acception traditionnelle et courante.

la fréquence accrue vient d'être mentionnée comme une des caractéristiques du français parlé.

Dans mes travaux antérieurs⁶, j'ai souligné à plusieurs reprises qu'il faut considérer les « pronoms conjoints » du français (et par ailleurs des autres langues romanes aussi) comme les éléments d'un paradigme de conjugaison verbale. En effet, il s'agit de formes liées, inséparables du verbe et inutilisables en dehors de celui-ci (*je/ tu/ me/ te* etc.). Par conséquent, on est amené à constater que le français (parlé et écrit) dispose d'une conjugaison subjectale et de deux conjugaisons objectales (les grammèmes se référant soit à l'objet direct, soit à l'objet indirect); en plus, on trouve une conjugaison que l'on pourrait qualifier de *circonstancielle*, réalisée par les deux grammèmes *en* et *y*. Tous ces grammèmes liés au verbe se trouvent, par rapport à celui-ci, en position préfixale, ce qui correspond parfaitement au type centrifuge accusé de la langue. Tout comme dans les langues « exotiques » connues pour leur conjugaison pluripersonnelle (basque, langues caucasiennes du Nord-Ouest et du Sud, langues paléo-sibériennes, nombreuses langues bantoues, papoues, australiennes et amérindiennes etc.), le verbe, incluant jusqu'à trois grammèmes actantiels préfixés, peut à lui seul résumer une phrase toute entière, les syntagmes nominaux indépendants apparaissant alors comme de simples « expansions » des indices actantiels contenus dans le verbe. L'accord entre les indices actantiels verbaux et les expansions nominales correspondantes se faisant en personne, en nombre et (pour la 3^e personne) en genre, l'identification des correspondances verbo-nominales, se réalise normalement sans difficultés ni équivoques. En plus, les indices actantiels verbaux signalent sans ambiguïté les différents rôles casuels que jouent dans la phrase les expansions nominales auxquelles ils se réfèrent. Il n'y a donc aucun problème à déplacer librement tous les syntagmes nominaux non marqués en eux-mêmes pour leur fonction, pourvu que cette fonction soit exprimée clairement par des indices verbaux se référant à eux.

Cette liberté existe, bien sûr, pour tous les syntagmes nominaux précédés d'un marqueur fonctionnel: ils sont « autonomisés »⁷ par une préposition qui les rend positionnellement indépendants même sans le support d'indices actantiels intraverbaux. Par contre, un syntagme nominal à marque fonctionnelle zéro doit faire appel impérativement à un tel indice pour pouvoir occuper, à l'intérieur de la phrase, une place autre que celle qui lui incombe normalement de par sa fonction. Le jeu des paradigmes des conjugaisons subjectale, objectales et circonstancielle rend possible une liberté presque totale de l'ordre, non des mots, mais des syntagmes nominaux constituant la phrase.⁸

⁶ Voir surtout Bossong 1979 et 1980a.

⁷ J'emprunte ici les termes d'*expansion* et d'*autonomie* à André Martinet bien que mes vues, on l'aura noté, ne s'inspirent pas directement de ses théories.

⁸ C'est à cet ordre-là que je me réfère ici par le terme de *séquence* (et, de façon synonyme, *ordre des termes*). Bien que « word order/ ordre des mots » soit une façon de parler commode et largement répandue, il me semble plus prudent de suivre l'exemple de Greenberg (*order of meaningful elements* !) et d'éviter d'utiliser le « mot » comme terme opérationnel.

À la première et à la deuxième personne, les grammèmes de conjugaison sont obligatoires, qu'un syntagme nominal indépendant (*moi/ toi* etc.) soit présent dans la phrase ou non. À la troisième personne, par contre, les grammèmes de conjugaison ne sont obligatoires qu'en absence d'un syntagme nominal indépendant. Lorsque, par contre, un ou plusieurs syntagmes nominaux sont présents dans la même phrase, le locuteur a le choix entre la non-utilisation des grammèmes de conjugaison (ce qui a pour effet que l'ordre des termes se fonctionnalise, donc se fixe) et leur utilisation (ce qui entraîne la liberté séquentielle selon ce que nous venons de voir). J'ai proposé de faire ici une distinction terminologique entre *conjugaison complémentaire* et *conjugaison supplémentaire*, la seconde étant caractérisée par la co-présence, dans une même phrase, d'un syntagme nominal indépendant et d'un grammème co-référentiel lié au verbe⁹.

Comme nous venons d'indiquer, à la troisième personne, le français, sous toutes ses formes, est caractérisé par une alternance entre conjugaison complémentaire et conjugaison supplémentaire. Le code parlé se distingue du code écrit par l'extension considérable qu'y a pris la conjugaison supplémentaire, aux dépens de la conjugaison complémentaire. Ce phénomène, qui est solidaire de la fréquence plus élevée des inversions séquentielles, est en effet une des principales caractéristiques du français parlé. C'est ce phénomène qui sera étudié plus en détail dans la présente étude.

Empiriquement, les réflexions qui vont suivre sont basées sur le dépouillement systématique d'un corpus que j'ai voulu facilement accessible et aisément vérifiable, même pour le non-spécialiste. Il s'agit d'une part d'un corpus de français parlé authentique, non retouché, à savoir les conversations recueillies par Denise François dans une commune des environs de Paris (Argenteuil). D'autre part, j'ai confronté ces données brutes à un exemple bien célèbre de stylisation littéraire du langage parlé, à savoir les premiers romans de Céline¹⁰. Cet exemple, souvent cité mais rarement analysé en profondeur, me semble instructif à maints égards. En effet, sur le plan syntaxique, le langage des premiers romans de Céline reflète, à mon avis, assez fidèlement un français courant et naturel bien que, sur le plan du vocabulaire, il donne une assez large place à l'argot. Évidemment il n'est pas de notre propos d'analyser ici le langage argotique en soi ; mais, étant donné que de puissantes contraintes normatives pèsent sur le français écrit, on ne trouve guère de traces de la syntaxe spécifique du français parlé dans la littérature que lorsque l'auteur se propose explicitement de rendre par l'écrit une forme de langage argotique. Voilà ce qui est susceptible d'intéresser le linguiste dans Céline.

⁹ Voir note 2 ci-dessus. Des idées analogues ont été exposées par Givón 1975.

¹⁰ Céline considère lui-même comme sa « petite invention » à lui le fait de faire passer « l'émotion du langage parlé à travers l'écrit » (*Entretiens avec le professeur Y*, Paris (Gallimard) 1955 : 23; cité selon Harenz 1961 : 37).

La liberté de l'ordre séquentiel est rendue possible par la développement de la conjugaison supplémentaire. Or, on sait qu'une telle liberté est, dans toutes les langues qui la connaissent, un moyen privilégié pour exprimer la *perspective fonctionnelle de la phrase* ou la *visée*, selon l'expression heureuse de Gilbert Lazard¹¹. Il n'en va pas autrement du français parlé¹². La question qui se pose est donc la suivante : de quelle façon s'établit, au juste, l'interaction entre l'ordre, plus ou moins libre, des termes de la phrase et les besoins de la mise en valeur communicative de ces mêmes termes? Je postule l'existence, en français parlé, des régularités suivantes.

On a d'une part un sous-système à conjugaison complémentaire et, par conséquent, à séquence rigide. Exception faite de certains cas particuliers, figés eux aussi et provenant de la langue écrite, cette séquence est immuablement SVO. Les possibilités de mise en valeur d'une structure thématique-rhématique sont donc limitées. On a soit une thématique-rhématisation conforme au cas le plus fréquent, donc le moins marqué et le plus faible expressivement, c'est-à-dire une thématique du sujet et une rhématisation du groupe verbal incluant l'objet ; soit une rhématisation globale de tout l'énoncé qui ne contient alors plus d'élément thématique ni, *a fortiori*, de mise en relief thématique-rhématique. Sans sortir du cadre de la conjugaison complémentaire, il n'est possible d'obtenir une visée non conforme à ce modèle que par la diathèse passive. Celle-ci permet en effet de thématiquer ce qui fut l'objet dans la phrase active correspondante et, éventuellement, de rhématiser ce qui y fut le sujet (grâce à l'usage d'un syntagme prépositionnel *par + N*). Mais le langage parlé ne recourt que très rarement à la diathèse, caractéristique plutôt du français écrit. (Dans ce contexte, il n'est pas sans intérêt de constater que le corpus de Denise François ne présente aucun exemple d'une forme verbale passive.)

D'autre part, on observe la présence d'un sous-système à conjugaison supplémentaire et, par conséquent, à séquence libre. La valeur fondamentale de ce système réside dans le fait que le ou les thème(s) de la phrase sont nettement détaché(s) du groupe verbal, porteur par excellence de la fonction rhématique. C'est pourquoi la grammaire traditionnelle a appelé les énoncés relevant de ce sous-système les « phrases segmentées », avec un terme suggestif, bien que peu

¹¹ Lazard 1978 : 50 et comm. pers. Il n'existe pas, jusqu'à présent, de terme à la fois universellement accepté et commode pour désigner le concept général couvrant thème et rhème. « Perspective fonctionnelle de la phrase » est une périphrase lourde qui, en plus, confine le phénomène aux limites de la phrase (or, on sait bien le rôle majeur que joue la « perspective fonctionnelle » dans la constitution textuelle, voir p. ex. Bossong 1980c, d). J'ai proposé moi-même d'utiliser dans ce contexte le terme de *pragmatique* (voir Bossong 1980b, c), usage auquel on peut pourtant reprocher une certaine ambiguïté. Le terme de *visée* me semble en effet fort heureux ; ses seuls inconvénients sont qu'il n'est utilisable qu'en français et qu'il n'y a pas d'adjectif dérivé.

¹² Parmi les tentatives d'appliquer la théorie de la « perspective fonctionnelle de la phrase » au français, il faut donner une place d'honneur à Raible 1971 qui, lui, s'appuie sur un corpus de textes techniques écrits.

précis¹³. La « segmentation » sert à mettre en relief la rhématicité du prédicat en même temps que la thémativité d'un ou de plusieurs syntagmes nominaux. Or, ce ou ces thèmes-là disposent par rapport au prédicat rhématique d'une liberté séquentielle pratiquement totale : ils peuvent le précéder ou le suivre ou même l'encadrer. Laissant de côté ce dernier cas, on peut donc distinguer, de par la position, le thème antéposé et le thème postposé. Ce qui confère au thème (aux thèmes) de la phrase « segmentée » leur thémativité, c'est la conjugaison supplémentaire du verbe, identique dans les deux cas (antéposition et, postposition). Tout syntagme nominal repris, à l'intérieur du syntagme verbal, par des grammèmes de conjugaison supplémentaire (par les « pronoms atones conjoints » de la grammaire traditionnelle) est thématique, qu'il précède le prédicat ou qu'il le suive. Il importe de souligner ce point, car je pense qu'il n'est pas recommandable de distinguer de la fonction thématique proprement dite (« topic ») une autre fonction bien spécifique (« tail¹⁴/ afterthought/ rappel ») qui serait défini formellement par un trait positionnel. Le « rappel » postposé est aussi thématique, me semble-t-il, que le « topic » (qui, lui, est antéposé par définition selon certains auteurs). En ce qui concerne l'analyse du français, je me range donc du côté de Gilbert Lazard ou de Claude Tchekhoff contre, par exemple, Jean Perrot¹⁵.

Que l'on dise¹⁶

(1) *Frédéric il fume pas.* (DF II 1/791)

ou bien

(2) *Il a son bosquet Joseph.* (DF I 55/782)

ou encore

(3) *Les voisins, ils se passionnaient à propos de mon drame.* (MC 678)

¹³ La phrase segmentée est tout autre chose que la construction clivée (*cleft sentence*) à propos de laquelle on peut consulter p. ex. Harries-Delisle 1978 et qui est représentée en français par la construction rhématisante *c'est ... qui/que*.

¹⁴ Ce terme a été créé par Dik 1978: 153-156. [Voir maintenant aussi la distinction terminologique tripartite de *support/ apport/ report* utilisée par Perrot 1998.]

¹⁵ Ceci ne veut évidemment pas dire que je rejette d'une façon globale les théories de ce linguiste éminent à qui les vues exposées ici doivent beaucoup et que je considère comme un des théoriciens les plus importants en la matière.

¹⁶ Je transcris toutes les phrases de DF en orthographe standard (en DF, le corpus est présenté en API). En faisant cela, c'est moi qui ai décidé de la ponctuation et en particulier de l'usage ou du non-usage de la virgule dans les phrases segmentées. Bien sûr, la question de savoir si une pause est présente ou non entre le(s) thème(s) segmenté(s) et le prédicat est de la plus grande importance. Mais ceci demanderait une étude phonétique dépassant largement le cadre du présent article.

ou bien

(4) *Ils s'exprimaient mal mes cavaliers d'escorte.* (VN 30),

il est bien évident que le syntagme nominal repris verbalement par le grammème préfixal *il(s)-* représente ce à propos de quoi l'on énonce quelque chose ; il correspond parfaitement à la définition du thème dans toutes les phrases citées.

Ceci dit, il n'en reste pas moins qu'une différence formelle existe bel et bien et que l'on est en droit, et même dans l'obligation, de se demander si à cette différence observable, palpable, correspond une différence appréciable et constante de sens. En somme, on peut poser la question de savoir si, entre le thème pré-rhématique et le thème post-rhématique, il y a des divergences autres que purement formelles. Notez d'ailleurs que cette même question peut et doit être posée inversement : existe-t-il des divergences entre le rhème post-thématique (phrases (1) et (3)) et, le rhème pré-thématique (phrases (2) et (4)) ? Une telle question, qui n'a jamais été posée dans ces termes, est cependant le complément nécessaire de celle que nous venons d'évoquer immédiatement avant. On remarque une fois de plus que les linguistes ont trop tendance à fixer leur attention unilatéralement sur les problèmes du thème sans mesurer tout le poids de la fonction rhématique, qui est pourtant le point d'aboutissement de toute stratégie discursive.

Il me semble effectivement qu'une différence existe entre l'ordre thème-rhème d'une part et l'ordre rhème-thème de l'autre. Je postule en plus qu'elle existe sous forme de *valeur*, ce qui a les implications suivantes : 1° Une valeur distinctive, fonctionnelle ressemble à un thème musical en ce qu'elle est variée à l'infini par les usagers de la langue ; il faut s'attendre à toute une gamme d'*effets de sens* extrêmement variable sans que soit perturbé pour autant la distinction de base. 2° Une distinction fonctionnelle est valable à l'intérieur d'un état synchronique donné. Or, il faut bien être conscient du fait que la notion de « synchronie » (dont je ne nierai nullement l'utilité heuristique) est une construction méthodologique du linguiste, et non quelque chose ayant un statut ontologique dans le langage réel. Le système absolument homogène, celui « où tout se tient », n'existe nulle part. La diachronie est toujours présente dans la synchronie. Or, les distinctions fonctionnelles, tout particulièrement celles qui ont trait à la visée, ont tendance à se banaliser, à perdre leur force expressive et par là même leur fonctionnalité. On ne s'étonnera donc pas de constater qu'une distinction formelle peut représenter, à l'intérieur même d'un discours idiolectal donné, tantôt la valeur sémantique pleine se rattachant à elle, tantôt une neutralisation due à l'effet de l'usure diachronique.

Toutes ces précautions prises, j'é mets l'hypothèse suivante : dans le sous-système à séquence libre (rendue possible par la conjugaison supplémentaire), l'ordre thème-rhème a valeur *contrastive*, tandis que l'ordre rhème-thème a

valeur *émotive*¹⁷. Les deux sont des valeurs d'*emphase*. L'emphase, telle que je l'entends, s'ajoute à la mise en valeur normale, courante, voire banale, à savoir celle qui s'applique par définition au rhème. L'ordre contrastif emphatise un ou plusieurs thème(s) ; l'ordre émotif emphatise le rhème.

L'usage de la conjugaison supplémentaire comporte donc toujours une emphase. Dans le premier cas, celui de l'emphase contrastive, on aboutit nécessairement à un énoncé pluripolaire, énoncé à deux (ou plus) sommets intonationnels et/ou accentuels : le premier (les premiers), c'est le ou les thème(s) emphatise(s) ; le second, c'est évidemment le prédicat rhématique. Dans le deuxième cas, celui de l'emphase émotive, l'énoncé ne comporte qu'un seul sommet : le prédicat rhématique avec, en plus, l'emphase émotive absorbe toute l'énergie intonationnelle/accidentuelle de l'énoncé, le(s) thème(s) postposé(s) s'éclipsant complètement devant la force accumulée de la rhématicité et de l'emphase émotive.

On voit mieux maintenant pourquoi il était nécessaire d'insister, dans ce qui vient d'être exposé, sur la complémentarité de la problématique du thème et du rhème. Si, dans le cadre de la phrase à conjugaison supplémentaire, nous observons une duplicité séquentielle thème-rhème et rhème-thème, ceci est dû à deux raisons opposées : l'ordre thème-rhème sert à emphatiser le thème ; par, contre, l'ordre rhème-thème emphatise le rhème. Dans les deux cas c'est le terme venant en tête qui est emphatisé ; et c'est la conjugaison supplémentaire qui rend possible la thématization, emphatique ou non, de n'importe quel terme de la phrase : thématization qui met en relief la contrastivité du thème antéposé, l'émotivité du rhème antéposé.

La conjugaison supplémentaire permet non seulement un ordre des termes libre de toute contrainte casuelle, elle sert aussi à *détacher* le(s) thème(s) du groupe verbal. De cette façon, un sujet recevant l'emphase contrastive est détaché du prédicat et se distingue ainsi de son homologue non emphatique avec lequel il a en commun la position pré-prédicative. De même, un objet postverbal peut faire partie du prédicat rhématique (c'est le cas le plus banal, donc non marqué) ; ou bien il peut être détaché de celui-ci et entrer ainsi dans le domaine thématique ; c'est ce dernier cas qui est marqué par l'emploi de la conjugaison supplémentaire.

Pour résumer, la conjugaison supplémentaire permet d'un côté de placer n'importe quel terme dans n'importe quelle position et par là de lui conférer un statut thématique, emphatisé ou non ; et, dans une séquence SV ou VO, elle permet de distinguer l'ordre « banal » de l'ordre emphatique.

Une dernière remarque sur ce système : on aura bien noté qu'il n'est pas possible, à l'aide de la liberté positionnelle rendue possible par la conjugaison supplémentaire, de rhématiser n'importe quel syntagme nominal ; le moyen

¹⁷ Par là je rejoins une des conclusions auxquelles aboutit Tchekhoff 1981. Je tiens à remercier ici Claude Tchekhoff des discussions stimulantes et fructueuses que j'ai pu avoir avec elle à ce sujet. – L'idée que l'ordre rhème-thème exprime l'émotivité est présente *in puce* déjà chez Weil 1844.

expressif de la position sert uniquement à thématiser les syntagmes nominaux et à mettre ainsi en relief la rhématicité du prédicat verbal. Pour aller au-delà de la rhématisation banale de l'objet (rhématisation non emphatique), il faut recourir à un autre procédé, à savoir le tour focalisant *c'est ... qui/ que*. Étant donné qu'aucune variation positionnelle n'est possible avec ce tour-là, il ne sera pas pris en considération dans le présent article.

Citons maintenant quelques exemples tirés du corpus mentionné pour illustrer les régularités que nous venons de décrire. Je donne d'abord des phrases contenant des thèmes antéposés contrastifs ; elles sont ordonnées selon la fonction casuelle qu'exerce le thème dans la phrase : sujet (5), objet direct (6), objet indirect (7), complément repris par *en* (8), complément repris par *y* (9). Les phrases provenant de DF précèdent celles de VN/MC. Toutes les fois que c'est possible, je cite des phrases contenant des thèmes segmentés de troisième et de première personne.

- (5a/b) *Ta mère elle aime pas ça et que moi je l'adore [sc. la télévision], on va se régaler, voilà !* (DF II 3/791)
- (5c) *L'oncle Édouard à mon sujet, il était pas si pessimiste.* (MC 640)
- (5d) *Moi, tu parles si j'en ai profité !* (VN 45)
- (6a) *Les cheminées ils les avaient mis [sic] dehors.* (DF III 22/825)
- (6b) – *Remarque, de temps en temps, hein, il faut, mais alors tous les jours regarder tout ça [sc. la télévision], moi, ça m'énerve, hein!*
– *Ah, moi aussi, ah !* (DF 1143/806)
- (6c) *Tout le Marais on l'a battu, porte après porte ... Tout ce parage-là, on peut le dire, on l'a dépiauté par étages.* (MC 642)
- (7) *Moi, il me semble pas qu'il le fasse exprès d'être aussi malencontreux.* (MC 679)
- (8a) *Ah ça, j'en veux plus !* (DF 154/781)
- (8b) *De la prison, on en sort vivant, pas de la guerre.* (VN 18)
- (9) – *Eh bah, compte là-dessus ! – Hein, oh mais ça, j'y compte pas !* (DF 1129/800)

L'emphase contrastive portant sur le thème est présente, à des degrés divers, dans tous ces exemples ; elle est particulièrement évidente là où deux

syntagmes nominaux sont contrastés explicitement (p. ex. (6b), (8b)). En ce qui concerne la fonction subjectale, il faut reconnaître cependant que nous assistons à un processus de grammaticalisation de la conjugaison subjectale, c'est-à-dire à une perte progressive de l'emphase contrastive due à l'extrême fréquence de la conjugaison subjectale supplémentaire. C'est un fait remarquable que, dans les phrases à sujet nominal antéposé au verbe, les exemples avec conjugaison supplémentaire sont très largement majoritaires dans deux des trois textes de notre corpus, et ceci notamment dans DF qui représente le langage parlé spontané. La dé-emphatisation causée par l'usure est bien en marche; elle n'est freinée, semble-t-il, que par l'influence retardatrice du code écrit, telle qu'elle se fait sentir p. ex. dans VN.

Citons maintenant quelques phrases contenant un rhème antéposé émotif, ce qui implique, évidemment, que le thème y est postposé. De nouveau, nous trouvons dans notre corpus toutes les fonctions syntaxiques auxquelles la forme du verbe conjugué peut se référer : sujet (10), objet direct (11), objet indirect (12), complément repris par *en* (13), complément repris par *y* (14).

(10a) – *Ça va tomber tout ça ? – Elle va tomber cette maison
là !* (DF III 26/827)

(10b) *Ah, derrière j'ai pas peur moi !* (DF III 5/818)

(10c) *Il savait tout ça mon papa ...* (MC 677)

(10d) *On avait remarqué ça nous autres.* (VN 31)

(11a) *On l'avait même pas le sou, on l'avait pas le sou !*
(DF III 47/838)

(11b) *Alors là ça, ça m'énerve moi !* (DF 111 18/823)

(12) *Aussi loin que je cherchais dans ma mémoire, je ne leur
avais rien fait aux Allemands.* (VN 15)

(13a) *J'en aurais fait mon frère peureux de ce garçon-là !* (VN 18)

(13b) *Ils s'en méfiaient des sacrifices !* (MC 643)

(14a) *Moi j'aime bien Fouras, j'y ai passé de bonnes vacances là-bas !*
(DF II 6/792)

(14b) *J'avais fini par y croire au renouveau de la ciselure !* (MC 649)

Là encore, l'emphase émotive portant sur le rhème se fait sentir, à des degrés divers, dans tous les exemples ; notez, p. ex., l'emphase très forte qui frappe la négation dans (11a). Une fois de plus, on observe un processus de grammaticalisation, des différentes conjugaisons objectales cette fois-ci. Il est évident que la force emphatisante de ces conjugaisons est soumise aux mêmes effets d'usure que celle de la conjugaison subjectale ; ce processus est pourtant bien moins avancé que celui que nous venons d'observer tout à l'heure : les constructions des types (11-14) sont sensiblement moins fréquentes que celles du type (5). Ceci n'est pas étonnant, vu que la conjugaison supplémentaire subjectale thématise le sujet qui, lui, a une affinité naturelle avec la fonction thématique alors que les conjugaisons supplémentaires objectales thématisent les différents objets qui, eux, sont affines plutôt à la fonction rhématique.

À continuation, je donne les résultats d'une analyse statistique du corpus en ce qui concerne la fonction sujet. On peut dresser le tableau suivant (les chiffres indiquent le nombre d'occurrences) :

	DF	MC	VN
1. sujets exprimés par un SN au total	246	254	263
2. conjugaison complémentaire : conjugaison supplémentaire au total	45 : 201 (0,22)	82 : 172 (0,48)	128 : 135 (0,94)
3. sujets préverbaux : sujets post- verbaux au total	186 : 60 (3,10)	195 : 59 (3,30)	132 : 131 (1,01)
4. sujets préverbaux/conjugaison complémentaire : conjugaison supplémentaire	44 : 142 (0,31)	80 : 115 (0,70)	107 : 25 (4,28)
5. sujets postverbaux/conjugaison complémentaire : conjugaison supplémentaire	1 : 59 (0,02)	2 : 57 (0,04)	21 : 110 (0,19)

Ces chiffres appellent les remarques suivantes.

ad 1. Quantitativement, les trois textes sont du même ordre de grandeur, ce qui peut justifier leur comparaison directe.

ad 2. Dans les trois textes, la conjugaison supplémentaire est prédominante. Elle atteint le pourcentage le plus élevé dans DF, texte parlé authentique, alors qu'elle est presque à égalité avec la conjugaison complémentaire dans VN, le texte le plus « littéraire » de notre corpus. Ce fait est significatif ; il confirme, d'une façon globale, ce que nous venons d'exposer à propos de la grammaticalisation de la conjugaison subjectale supplémentaire, grammaticalisation qui est à considérer comme une des tendances évolutives majeures du français parlé contemporain.

ad 3. Une fois de plus, nous constatons que DF et MC sont sensiblement pareils, alors que VN se trouve à l'écart. Je ne peux pas analyser ici dans le détail les raisons de cet écart, dû, à mon avis, à une stylisation littéraire très généralisée de l'emphase émotive dans VN. – Notez aussi le pourcentage relativement élevé des sujets postverbaux dans DF et MC. Comme j'ai eu l'occasion de constater ailleurs (Bossong 1980b : 57s), on observe, en français moderne, une nette tendance vers la séquence V(O)S, notamment dans la phrase nominale où elle est devenue presque la règle (exemple-type : *Ils sont fous ces Romains !*).

ad 5. Les sujets postverbaux à conjugaison complémentaire ne se trouvent que dans l'incise (*dit mon frère*), dans la subordonnée (*l'homme qu'a vu mon frère*) et après certains verbes à inversion paradigmatique (*surgit alors un homme*). Ces tours sont relativement fréquents dans VN, plus proche du langage écrit que les autres textes. À part ces cas particuliers, la conjugaison supplémentaire est évidemment de rigueur dès que le sujet ne se trouve pas en position préverbale.

En guise de conclusion, je voudrais résumer ce qui vient d'être exposé par l'analyse plus poussée d'un ultime exemple qui ne provient pas du corpus ayant servi de base à cette étude et qui montre bien comment un locuteur francophone peut se servir du moyen expressif de la liberté positionnelle rendue possible par la conjugaison supplémentaire.

Le 21 juin 1981, Georges Marchais a prononcé, au cours d'une interview télévisée, les phrases suivantes :

(15) *Nous aurons ce débat. Nous l'aurons ce débat !*

Dans la première de ces phrases, il n'y a pas de mise en relief thématique : l'objet fait aussi bien partie du rhème que le prédicat, qui ne porte pas d'accent emphatisant particulier ; il s'agit d'un énoncé d'information globale. Dans la seconde phrase, par contre, l'objet est sans aucun doute thématique : il est thématisé par le grammème verbal se référant à lui. Ce grammème le rend en même temps positionnellement indépendant ; la phrase

(15') *Ce débat, nous l'aurons.*

serait parfaitement acceptable ; elle serait neutre du point de vue de l'émotivité et mettrait en valeur, par la séquence thème-rhème, une visée logico-discursive. Ici, pourtant, la séquence est rhème-thème : la postposition du thème sert à emphatiser la rhématicité du prédicat verbal, et c'est l'assertion contenue dans le nœud prédicatif qui est chargé de tout le poids de l'emphase émotive. Les moyens exprimant la visée sont mis au service d'une stratégie rhétorique persuasive.

BIBLIOGRAPHIE

A. LE CORPUS

- DF : François, D. *Français parlé. Analyse des unités phoniques et significatives d'un corpus recueilli dans la région parisienne*. 2 vol. Paris : SELAF 1974. (Le corpus analysé se trouve au vol. II, pp. 764-838.)
- MC : Céline. *Mort à crédit*. Paris : Denoël et Steele 1936. (Le corpus analysé se trouve dans : Céline, *Romans*. Paris : Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade) 1962, vol. 1, p. 640-690.)
- VN : Céline. *Voyage au bout de la nuit*. Paris : Denoël et Steele 1932. (Le corpus analysé se trouve dans la même édition que MC, pp. 11-49.)

B. LITTÉRATURE CITÉE

- Adams, J. N. « A typological approach to Latin word order ». *IF* 86 (1976), 70-99.
- Bossong, G. « Prolegomena zu einer syntaktischen Typologie der romanischen Sprachen ». *Festschrift Kurt Baldinger zum 60. Geburtstag*. Tübingen : Max Niemeyer 1979, 54-68.
- Bossong, G. « Aktantenfunktionen im romanischen Verbalsystem ». *Zeitschrift für romanische Philologie* 96 (1980a), 1-22.
- Bossong, G. « Variabilité positionnelle et universaux pragmatiques ». *BSL* 75 (1980b), 39-67.
- Bossong, G. « Diachronie und Pragmatik der spanischen Wortstellung ». *Zeitschrift für romanische Philologie* 100 (1984), 92-111.
- Bossong, G. « Wortstellung, Satzperspektive und Textkonstitution im Ibero-Romanischen, dargestellt am Beispiel eines lateinamerikanischen Textes der Gegenwart ». *Iberoromania* 19 (1984), 1-16.
- Bossong, G. « Actance ergative et transitivité. Le cas du système verbal de l'oubykh ». *Lingua* 56 (1981), 353-386.
- Dix, S. *Functional grammar*. Amsterdam : North Holland Linguistic Series 37 1978.
- Friedrich, P. *Proto-Indo-European syntax*. Butte : Montana College of Mineral Science & Technology (Journal of Indo-European Studies, monograph 1) 1975.
- Givón, T. « Topic, pronoun and grammatical agreement ». Dans : Li, C. (éd.), *Subject und topic*. New York : Academic Press 1975, 149-188.
- Harenz, M. *Céline*. Paris : Gallimard 1961.
- Harries-Delisle, H. « Contrastive emphasis and cleft sentences ». Dans : Greenberg, J. H. (éd.), *Universals of human language*, vol. 4, Syntax. Stanford : Stanford University Press (1978), 419-486.

- Hawkins, J. A. « Implicational universals as predictors of Word order change ». *Language* 55 (1979), 618-648.
- Heger, K. « ‘il la lui a donnée, à Jean, son père, sa moto’ - neue Überlegungen zu einem alten Beispiel ». Ms. (à par. dans: *Festschrift Johannes Hubschmid zum 65. Geburtstag*, Bern : Francke 1982), 53 – 66.
- [Koch, P./ Oesterreicher, W.. *Gesprochene Sprache in der Romania : Französisch, Italienisch, Spanisch*. Tübingen : Niemeyer 1990.
- Koch, P./ Oesterreicher, W.. « Gesprochene und geschriebene Sprache/ Langage parlé et langage écrit ». In : *Lexikon der romanistischen Linguistik I, 2*, Tübingen : Niemeyer 2001, 584 – 627.]
- Lazard, G. « Éléments d'une typologie des structures d'actance : structures ergatives, accusatives et autres ». *BSL* 73 (1978), 49-84.
- Lehmann, W. P. *Proto-Indo-European syntax*. Austin : University of Texas Press 1974.
- Perrot, J. « Fonctions syntaxiques, énonciation, information ». *BSL* 73 (1978), 85-101.
- [Perrot, J. « Visée communicative ». In : Jack Feuillet (ed.), *Actance et valence dans les langues de l'Europe*. Berlin : Mouton de Gruyter 1998, 607 – 661.]
- Pfister, M. & Holthus, H.-J. « ‘Code parlé’ und ‘code écrit’ im Französischen ». *Zeitschrift für romanische Philologie* 93 (1977), 58-96.
- Raible, W. « ‘Thema’ und ‘Rhema’ im französischen Satz ». *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur* 81 (1971), 208-224.
- Ramat, P. « Zur Typologie des pompeianischen Lateins ». In: *Wege zur Universalienforschung. Sprachwissenschaftliche Beiträge zum 60. Geburtstag von Hansjakob Seiler*. Tübingen : Gunter Narr (TBL 145) 1980, 187-191.
- Sauvageot, A. « Le problème de la relation objectale ». *BSL* 66 (1971), 345-368.
- Söll, Ludwig. *Gesprochenes und geschriebenes Französisch*. Berlin : Erich Schmidt 1974.
- Stimm, H. (éd.). *Zur Geschichte des gesprochenen Französisch und zur Sprachlenkung im Gegenwartsfranzösisch*. Wiesbaden : Steiner 1980.
- Tchekhoff, C. *NP dislocation in an idiolect of spoken French today*. 1981 Ms.
- Tesnière, L. *Éléments de syntaxe structurale*. Paris : Klincksieck 1959.
- Weil, H. *De l'ordre des mots des langues anciennes comparées aux langues modernes. Question de grammaire générale*. Paris 1844.